

Arrêté fédéral

portant

ouverture de crédits pour acquisitions de matériel, en 1932,
par l'administration des postes et l'administration des télé-
graphes et des téléphones.

(Du 19 juin 1931.)

L'ASSEMBLÉE FÉDÉRALE
DE LA
CONFÉDÉRATION SUISSE,

vu le message du Conseil fédéral du 17 avril 1931,

arrête :

Article unique.

Les crédits désignés ci-après sont ouverts à l'administration des postes et à l'administration des télégraphes et des téléphones pour l'acquisition de matériel. Ils feront partie intégrante du budget général pour 1932 et devront lui être incorporés.

IX. — ADMINISTRATION DES POSTES

C. — COMPTE-CAPITAL

2. Compte de l'inventaire.

a. Véhicules à moteur et installations correspondantes 460,000 fr.

X. — ADMINISTRATION DES TÉLÉGRAPHES ET DES TÉLÉPHONES

C. — COMPTE-CAPITAL

Compte d'établissement.

b. Lignes et câbles	8,346,400 fr.
c. Appareils et lignes intérieures	9,734,000 »
Total	<u>18,080,400 fr.</u>

Ainsi arrêté par le Conseil des Etats.

Berne, le 11 juin 1931.

Le président, CHARMILLOT.

Le secrétaire, KAESLIN.

Ainsi arrêté par le Conseil national.

Berne, le 19 juin 1931.

Le président, STRÄULI.

Le secrétaire, F. v. ERNST.

Le Conseil fédéral arrête :

Publication de l'arrêté fédéral ci-dessus dans la *Feuille fédérale*.

Berne, le 19 juin 1931.

Par ordre du Conseil fédéral suisse :

Le chancelier de la Confédération,
KAESLIN.

Arrêté fédéral portant ouverture de crédits pour acquisitions de matériel, en 1932, par l'administration des postes et l'administration des télégraphes et des téléphones. (Du 19 juin 1931.)

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1931
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	25
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	24.06.1931
Date	
Data	
Seite	1049-1050
Page	
Pagina	
Ref. No	10 086 312

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.